



plue value revente appartement

Par **philmors**, le **18/07/2020** à **09:43**

Bonjour,

J'envisage de revendre plus cher un appartement acquis il y a 2 ans environ.

Cet appartement n'est pas ma résidence principale mais il s'agit de l'unique bien dont soit propriétaire. Dans ces conditions sa revente sera-t-elle soumise à la plus value ?

Merci pour votre aide éclairée

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !![/quote]

Par **Visiteur**, le **18/07/2020** à **15:24**

Bonjour

La première vente d'un bien pour un non propriétaire de sa résidence principale peut être exonérée sous les conditions suivantes...

Il doit s'agir de la première vente d'une résidence secondaire depuis le 1er février 2012, Le vendeur ne doit pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des quatre années précédant la vente et il doit remployer le prix de la vente, intégralement ou partiellement, dans un délai de 24 mois pour acheter sa résidence principale. L'exonération s'applique à la partie du prix qui est ré-investie.